

**Contribution de la CGT au Conseil  
constitutionnel contre la réforme des retraites  
pour dénoncer le déni de démocratie.**

Avril 2023

**Plus de 10 000 manifestants aujourd'hui à Clermont.** Un mot d'ordre, « **encore et toujours le retrait** ». Une mobilisation pivot en attendant la décision du Conseil constitutionnel qui doit retirer le texte dans son entièreté.

Après avoir déposé une déclaration commune avec l'intersyndicale auprès du Conseil constitutionnel, la CGT a déposé des observations plus précises auprès du Conseil constitutionnel afin de faire valoir son point de vue sur le projet de loi sur la réforme des retraites.



La CGT a rappelé que le gouvernement avait détourné la procédure parlementaire en utilisant un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour faire passer sa loi, ce qui lui a permis d'imposer un énième 49.3. Et ce, alors qu'une réforme des retraites d'une telle ampleur n'a rien à faire dans un projet de loi rectificatif pour 2023, et devrait passer par le biais d'une loi normale, afin de permettre un vrai débat démocratique.

La CGT a appuyé les arguments des saisines parlementaires, qui relèvent les effets qu'aura cette réforme des retraites **sur les femmes**, ou encore **les inégalités de traitement**. Notre contribution dénonce également **les CDI séniors** qui permettent encore des exonérations aux entreprises pour un impact qui sera quasi nul sur l'emploi des séniors.

La CGT a également relevé que le gouvernement s'attaquait au régimes pionniers de manière illicite, via un PLFRSS\* pour 2023, alors que la suppression de ces régimes n'aura que très peu d'effet sur les finances de 2023. Il ne prendra tous ses effets que lors des années suivantes, ce qui constitue encore une fois un contournement grave de la procédure parlementaire.

Le Conseil constitutionnel, dont la décision est attendue le 14 avril, est garant du respect des droits et libertés fondamentaux des citoyens. Il ne peut à ce titre que censurer cette réforme brutale et injustifiée. La CGT attend aussi qu'il se prononce favorablement pour un Référendum d'Initiative Partagée.

Le Syndicat CGT du CHU appelle toutes et tous les travailleurs à être devant la Préfecture de Clermont-Ferrand le 14 avril à 11h00, pour obtenir **le retrait de cette réforme des retraites** dont les citoyens, les travailleurs et la jeunesse ne veulent pas !

\*Projet de Loi de Finance Rectificative de la Sécurité Sociale



Syndicat **CGT** du CHU de Clermont-Ferrand  
GM/CMP : 51.864 / 51.865 Estaing : 50.400  
L. Michel : 50.803  
[cgt@chu-clermontferrand.fr](mailto:cgt@chu-clermontferrand.fr)